

Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES

Réunion de la CIA le 20 novembre 2025 à 17h00

Rapport de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Année 2024

Roche aux Fées Communauté
16 rue Louis Pasteur
35240 RETIERS

Tél. 02 99 43 64 87 Fax 02 99 43 63 77

Email : accueil@rafcom.bzh

Site : <https://www.rafcom.bzh/>

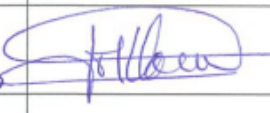
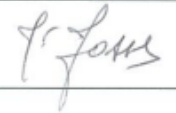
Table des matières

I.	La réunion de la CIA du 20 novembre 2025	3
1.	Liste de présente à la commission CIA du 20/11/2025	3
2.	Compte-rendu de la CIA du 20/11/2025	4
II.	Le contexte législatif	5
1.	Obligations des collectivités locales	5
2.	La CIA	6
III.	La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de Roche aux Fées Communauté.	7
1.	Données Générales	7
2.	Création de la commission	7
3.	Composition de la commission	8
IV.	Première mission : Dresser un constat de l'accessibilité sur notre territoire	10
1.	Le groupement de commandes	10
2.	Déroulement des études	10
3.	Diagnostics	11
4.	Les PAVE	12
V.	Les travaux engagés par les communes depuis 2011	14
VI.	Les travaux réalisés par les communes en 2023 et 2024	18
VII.	Les Registres d'Accessibilité	20
VIII.	Les Ad'AP	20
1.	Les attestations sur l'honneur d'accessibilité	21
2.	Les Ad'AP et AT déposés de 2015 à 2020 sur la CCPRF	22
3.	Décrets modificatifs de décembre 2019	23
IX.	Les Logements	24
1.	Bilan PLH2 (2016-2021) et premiers résultats du PLH3	24
2.	ESPACIL 35	26
3.	AIGUILLON CONSTRUCTION	27
4.	NEOTOA	28
5.	SA LES FOYERS	29
6.	Logements communaux	31
X.	Les transports en communs :	32
1.	Le train	32
2.	Le car	32
3.	Le service TAD : Mobilifées	33

I. La réunion de la CIA du 20 novembre 2025

1. Liste de présente à la commission CIA du 20/11/2025

Réunion de Commission Intercommunal d'Accessibilité
 Date et lieu jeudi 20 novembre 2025 - 17h00
Bâtiment La Passerelle 35240 RETIERS

NOM + PRENOM	QUALITE	COMMUNE / STRUCTURE	SIGNATURE
Emilie ROUSSEAU	Assistante de Direction	Aiguillon Construction	EXCUSÉE
Anaëlle LATIRAULT	DIRECTRICE	Résidence de l'Étang Maucille - Robert	EXCUSÉE
Jean-Marc ELAIN	Service technique	RAFCOM - Retiers	
Bruno Pelletier	Maire de Bruc	Maire de Bruc	Excusé
Joseph Geslin	Maire de Essé	Vice Président RAFCOM	Excusé
Luc Gallard	Président	Ra/com	
Marcel Josse	FNATH	La Guanche de Bickagne	

2. Compte-rendu de la CIA du 20/11/2025

Lecture est donnée du projet du présent rapport annuel.

Des remarques sont formulées au cours de la réunion sur les sujets ci-dessous.

- Monsieur le Président tient à rappeler la mémoire de Monsieur Léon Valotaire qui était membre de la commission intercommunale d'accessibilité de Roche aux Fées communauté, depuis la création de cette commission en 2008.
- La participation à la commission est très réduite cette année. Il sera nécessaire de remobiliser l'année prochaine, notamment les nouveaux élus à l'issue des élections municipales.
- Monsieur Josse signale qu'il ne constate pas de caisse adaptée dans les supermarchés. Cependant, les places de stationnements réservées aux personnes handicapées sont en place partout.
- Le parc de logements appartenant aux communes reste peu accessible.
- Les bailleurs sont invités à poursuivre leurs efforts de mise en accessibilité des logements.
- Les communes sont invitées à porter à connaissance les travaux de mises en accessibilité réalisés sans demande de fonds de concours et les attestations sur l'honneur adressées à la Préfecture.



II. Le contexte législatif

La loi n°2005-102 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », du 11 février 2005 détermine un ensemble de dispositions touchant au cadre bâti, à la voirie, aux aménagements des espaces publics et aux systèmes de transports, afin de rendre les locaux et installations accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique).

Elle couvre toute la chaîne du déplacement (article 45).

1. Obligations des collectivités locales

Plusieurs dispositions concernaient directement les collectivités locales :

- A L'ECHELLE DES COMMUNES :

Concernant les bâtiments publics :

- *Avant le 1er janvier 2011 :* obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux classés en Etablissements Recevant du Public de catégorie 1 à 4.
- *Avant le 1er janvier 2015 :* réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble de leurs ERP.

Concernant la voirie :

- *Avant le 23 décembre 2009 :* élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie

- POUR LES COMMUNAUTES DE COMMUNES :

Concernant les bâtiments publics :

- *Avant le 1er janvier 2011 :* obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments intercommunaux classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4
- *Avant le 1er janvier 2015 :* réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP lui appartenant ou ceux dont elle assure la tutelle Création d'une commission intercommunale d'accessibilité (obligatoire pour les intercommunalités de plus de 5000 habitants)

- POUR LES PERSONNES PUBLIQUES ET PRIVEES PROPRIETAIRES D'ERP :

- *Avant le 1er janvier 2011 :* obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4

2. La CIA

L'article 46 de la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », demandait aux collectivités locales, communes ou groupements de communes, la création d'une **Commission Communale/Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées** (CCAPH/CIAPH).

Cette commission, dans une logique globale d'amélioration du cadre de vie, a pour objet :

- ❖ De dresser le constat de l'état d'accessibilité sur le territoire concerné.
- ❖ D'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité sur l'ensemble du territoire.
- ❖ D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- ❖ D'établir un rapport annuel avec la présentation, pour chaque commune de la communauté de communes, des actions réalisées l'année écoulée et des perspectives pour l'année suivante.

Chacun de ses rapports sera soumis à l'instance délibérante puis transmis, au Préfet, au Président du Conseil départemental, au Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, au Comité Départemental des Retraités et des Personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, des installations et lieux de travail concernés sur le territoire.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 a modifié l'appellation des commissions communales ou intercommunales :
Elles deviennent « **CCA/CIA** » : « **Commission Communale/Intercommunale pour l'accessibilité** » (les termes « aux personnes handicapées » étant supprimés).

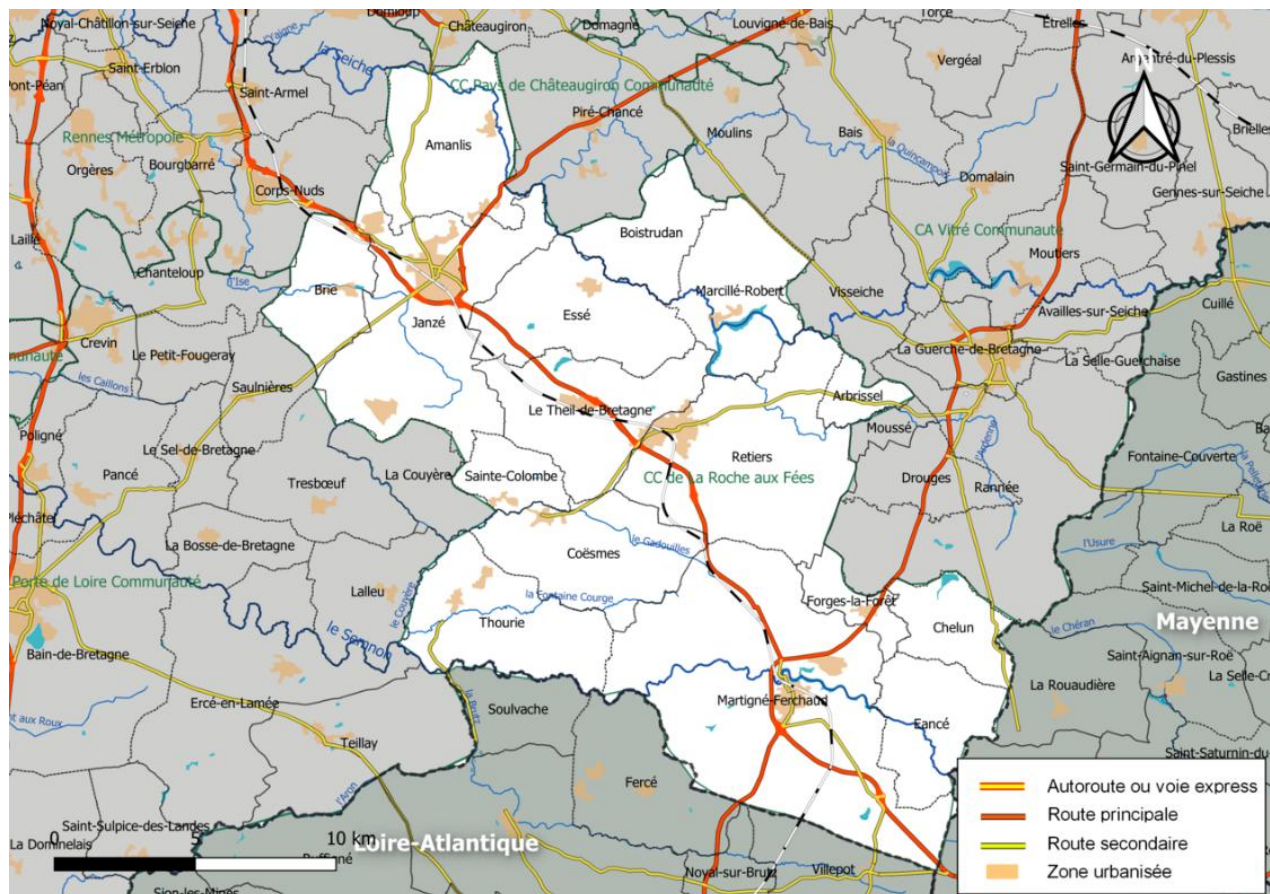
III. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de Roche aux Fées Communauté.

1. Données Générales

Roche aux Fées Communauté regroupe 16 communes du Département d'Ille et Vilaine.

Au 1er janvier 2024, RAFCOM compte un peu plus de 27 500 habitants (environ 10500 foyers).

La superficie du territoire intercommunal est de 369,3 km², soit 74,4 hab./km².



2. Création de la commission

La Loi du 11 février 2005 prévoit que les Communautés de communes qui sont dotées de la compétence « Transport » ou de la compétence « Aménagement du territoire » doivent créer une commission intercommunale pour l'accessibilité. Cette commission intercommunale se substitue aux commissions communales dans la totalité de ses missions.

Roche aux Fées Communauté a créé sa commission intercommunale par délibération du conseil communautaire du 27 mai 2014.

3. Composition de la commission

La CIA est composée de trois collèges :

- ❖ Le collège des élus,
- ❖ Le collège des représentants des personnes handicapées,
- ❖ Le collège des usagers.

Par délibération n° DDC20-062 du 15 juillet 2020 du conseil communautaire, les élus suivants ont été désignés pour siéger à la commission :

- Le Président, M. Luc Gallard,
- Mme Isabelle Roland,
- M. Joseph Geslin.
- M. Bruno Pelletier,

La réglementation du 26 septembre 2014, a élargie cette commission aux :

- ❖ Associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;
- ❖ Associations ou organismes représentant les personnes âgées ;
- ❖ Représentants des acteurs économiques ;
- ❖ Représentants d'autres usagers de la ville.

Collège	Entreprise/ Association	Titre	Nom	Prénom	Ville
Usagers	Union des commerçants	Monsieur le Président	LERAY-COUE	Dylan	RETIERS
Usagers	Union des commerçants	Monsieur le Président	REUZE	Jean-Philippe	Martigné Ferchaud
Usagers	Union des commerçants de Janzé	Madame la Présidente	CEBIL	Edwige	JANZE
Handicap	Foyer de Vie	Monsieur Le Directeur	BOURGEOIN	Laurent	Martigné Ferchaud
Handicap	Foyer de Vie	Madame	LUCAS	Florence	Martigné Ferchaud
Handicap	FNATH (Fédération des accidentés du travail et des handicapés)	Monsieur	JOSSE	Marcel	La Guerche de Bretagne
Handicap	Collectif Handicap 35	Monsieur le Président	FERNANDEZ	Richard	RENNES
Handicap	Collectif Handicap 35	Madame	BIZOUARD	Laurence	RENNES
Handicap	Collectif Handicap 35	Madame	REZKI	Rachida	RENNES
Handicap	Résidence de l'Étang	Madame la Directrice	LAMIRAULT	Anaëlle	Marcillé Robert
Élu	RAFCo	Monsieur le Président	GALLARD	Luc	RETIERS
Élu	RAFCo	Monsieur le Vice-Président	GESLIN	Joseph	ESSE
Élu	RAFCo	Monsieur le Maire	PELLETIER	Bruno	BRIE
Élu	RAFCo	Madame	ROLLAND	Isabelle	RETIERS
Bailleurs	Néotoa Habitat 35	Monsieur le Directeur	CACCIA	Bruno	RENNES CEDEX
Bailleurs	Espacil Habitat	Madame la Directrice Générale	LAGADEC	Julia	RENNES CEDEX
Bailleurs	Aiguillon Construction	Monsieur le Directeur	LOISON	Frederic	RENNES
Bailleurs	SA Les Foyers	Monsieur le Directeur	VARANGOT	Stanislas	Rennes Cedex 7
Administratif	RAFCo	Madame la Directrice	Pannetier	Fabienne	RETIERS
Administratif	RAFCo	Monsieur	Elain	Jean-Marc	RETIERS
Administratif	RAFCo	Madame	Peigné	Fabienne	RETIERS

IV. Première mission : Dresser un constat de l'accessibilité sur notre territoire

1. Le groupement de commandes

Roche aux Fées Communauté et les 18 communes du territoire avaient décidé de s'associer pour commander les diagnostics des établissements recevant du public, la voirie et les espaces publics. Le coordonnateur du groupement de commande était la Communauté de communes.

Les études ont été réalisées en 2010 et 2011 par la société MOBILIS, La Couplais 35600 SAINT MARIE.

2. Déroulement des études

Le cahier des charges déterminait plusieurs éléments de mission, listait les bâtiments à diagnostiquer dans les communes et fixait les périmètres d'études sur les voiries et les espaces publics.

Les missions étaient les suivantes :

<i>Phases</i>	<i>Détail des études</i>	<i>Planning</i>
1	Etude du fonctionnement du territoire, validation des périmètres d'études de la voirie, collecte d'information de plans. 1 réunion dans chacune des Mairies.	Rendu de la phase I le 08 décembre 2009.
2	Etat des lieux : diagnostic de l'accessibilité pour les personnes handicapées EM 1 : 170 ERP (Etablissements Recevant du Public) EM 2 : 40 KM de voirie et espaces publics EM 3 : 4 Sites Internet	Réalisation le 1 ^{er} semestre 2010.
3	Elaboration des 19 plans communaux de mise en accessibilité	Fin d'année 2010, Terminé en 2011.

3. Diagnostics

Le nombre de bâtiments diagnostiqués est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Communes	Nombre d'ERP communaux	Bâtiments diagnostiqués	Coût estimatif des travaux (2011)
Amanlis	11	10	142 150,00 €
Arbrissel	5	5	65 900,00 €
Boistrudan	5	5	50 620,00 €
Brie	8	8	207 050,00 €
Chelun	4	4	128 550,00 €
Coësmes	13	13	272 000,00 €
Eancé	5	5	58 950,00 €
Essé	9	8	164 700,00 €
Forges la Forêt	4	4	45 300,00 €
Janzé	24	24	607 840,00 €
Le Theil de Bretagne	9	9	326 000,00 €
Marcillé Robert	10	3	36 300,00 €
Martigné Ferchaud	8	8	358 200,00 €
Retiers	19	18	610 200,00 €
Sainte Colombe	5	5	72 200,00 €
Thourie	10	4	47 500,00 €
Communauté de Communes	5	5	91 400,00 €
Total général	154	138	2 677 020,00 €

4. Les PAVE

Pour répondre aux préoccupations en matière d'accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments existants, voiries et espaces publics un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) devaient être réalisés par les communes pour le 22 décembre 2009.

L'ensemble des PAVE communaux ont été finalisés en 2012 et permettaient une vision globale à l'échelle de la Communauté de Communes.

Ils comprenaient :

- **un état des lieux de l'accessibilité de tous les lieux publics,**
- **des propositions de mesures à mettre en œuvre en matière d'accessibilité,**
- **un calendrier de réalisation traitant de la voirie, des aménagements des espaces publics, des circulations piétonnes et des aires de stationnement.**

Aucune échéance n'était imposée pour les travaux de mise en accessibilité de la voirie. Les Etablissements Recevant du Public (ERP) et réseaux de transport devaient être accessibles en 2015.

Ces études s'accompagnaient d'un prévisionnel du coût des travaux, les travaux prévus concernant principalement le cheminement (passages piéton, trottoirs ...), les aménagements des sanitaires et les places de parkings.

Dans la réflexion des PAVE, le handicap moteur a été le plus intégré dans les diagnostics réalisés, ainsi que la déficience visuelle. L'appréciation des autres handicaps (cognitif, auditif) n'apparaît pas.

Note :

A partir de 2019, les communes de moins de 500 habitants n'ont plus obligation d'élaborer le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (Pave).

Les communes de 500 à 1000 habitants peuvent se limiter aux voies les plus fréquentées de la commune pour son élaboration.

Les communes de plus de 1000 habitants sont toujours tenues d'élaborer un Pave et de l'appliquer selon le calendrier et le budget prévus.

Pour les travaux en création ou en aménagement, toutes les communes ont cependant l'obligation de mise en accessibilité de la voirie des espaces publics.

Les PAVE (Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics)

Commune	Longueur de voies diagnostiquées	Accessible	Difficile	Très difficile	Non accessible*	Coût estimatif des travaux	Délibérations en Conseils municipaux
Amanlis	4539	1,3	0,5	68,5	29,8	539 500 €	10 février 2012
Arbrissel	1061	0	14,2	52,6	33,2	158 900 €	6 juin 2011
Boistrudan	1024	0	7,9	49,6	42,4	120 600€	08 janvier 2015
Brie	2308	0	3	64,5	32,6	185 900 €	21 mai 2012
Chelun	1290	0	3,1	55,5	41,4	214 900 €	08 décembre 2011
Coësmes	6017	0	1,1	62	36,9	871 700 €	07 juillet 2011
Eancé	2067	0	8,5	82,7	8,7	276 800 €	21 décembre 2011
Essé	3383	0,9	10,2	55,6	33,3	312 700 €	19 décembre 2011
Forges la Forêt	971	0	0	32,1	67,9	63 900 €	27 juin 2012
Janzé	16277	3,9	2,3	73	20,8	1 333 300 €	25 avril 2012
Le Theil de Bretagne	5810	1,6	1,7	83,3	13,5	771 800 €	09 juillet 2012
Marcillé Robert	4491	0	7,5	59,4	33,2	570 500 €	08 décembre 2011
Martigné Ferchaud	7095	5	2	61,5	32,5	860 000 €	24 janvier 2012
Retiers	9396	4	3,6	42,5	49,9	700 100 €	7 novembre 2011
Sainte Colombe	1277	0	0	91,1	8,9	168 250 €	31 mai 2011 & 03 novembre 2011
Thourie	2978	0	0	82,6	17,4	414 500 €	21 novembre 2011

(!)*données non actualisées

Les détails des niveaux d'accessibilité de la voirie par communes figurent en annexe II et en annexe III des rapports annuels de la CIAPH des années 2011 et 2012.

V. Les travaux engagés par les communes depuis 2011

Depuis 2011, les communes de l'intercommunalité répondent aux recommandations des plans communaux de mise en accessibilité, en menant des campagnes de travaux d'amélioration de leurs voiries et espaces publics.

Ci-dessous, le tableau de suivi des fonds de concours versés par Roche aux Fées Communauté au profit des communes pour des projets de mise en accessibilité de la voirie ou des bâtiments publics depuis 2011.

Année	Commune	Objet	Montant de la dépense € HT	Montant sollicité Fonds de concours	%	Montant du fonds de concours attribué HT	Statut
2011	ARBRISSEL	Cheminement piéton vers le cimetière	7 950,00 €	2 385,00 €	30%	0,00 €	<i>Abandonné</i>
2011	PIRE SUR SEICHE	Cheminement vers la salle de loisirs	19 366,00	5 810,00 €	30%	5 810,00 €	<i>Terminé</i>
2012	JANZE	Mise en accessibilité des rue Lantivy, Gaultier et Nantaises	194 259,74	58 277,92 €	30%	58 277,92 €	<i>Terminé</i>
2012	THOURIE	Mise en accessibilité de la rue Jean-Baptiste Hanet	30 456,72 €	9 137,02 €	30%	9 137,02 €	<i>Terminé</i>
2012	RETIERS	Mise en accessibilité des portes de la Mairie	11 600,00 €	3 480,00 €	30%	3 480,00 €	<i>Terminé</i>
2012	LE THEIL de B.	Mise en accessibilité de la rue Abbe Maignan	9 717,00 €	2 915,10 €	30%	2 915,10 €	<i>Terminé</i>
2012	MARTIGNE FERCHAUD	Mise en accessibilité de la rue du Verger	137 000,00 €	22 022,00 €	16%	22 022,00 €	<i>Terminé</i>
2013	RETIERS	Mise en accessibilité des rue Pasteur et de la Tannerie	122 467,00 €	36 740,00 €	30%	23 083,35 €	<i>Terminé</i>
2013	COESMES	Mise en accessibilité du centre Bourg	166 698,50 €	50 009,55 €	30%	50 009,55 €	<i>Terminé</i>
2013	LE THEIL de B.	Mise en accessibilité de la rue Robert Lequerre	36 951,00 €	11 085,30 €	30%	11 085,30 €	<i>Terminé</i>
2014	MARTIGNE FERCHAUD	Mise en accessibilité de l'Avenue du Général de Gaulle et de la rue Pasteur	576 040,60 €	90 000,00 €	16%	64 529,70 €	<i>Terminé</i>
2014	THOURIE	Mise en accessibilité de la rue Michel Mahe et rue Léonard Garel	56 722,00 €	17 016,60 €	30%	17 016,60 €	<i>Terminé</i>
2015	FORGES LA FORET	Mise en accessibilité de la salle communale	9 719,32 €	3 887,73 €	40%	3 887,73 €	<i>Terminé</i>
2016	ARBRISSEL	Réfection du revêtement devant la Mairie et la salle communale.	28 596,60 €	9 293,90 €	33%	8 578,97 €	<i>Terminé</i>

Année	Commune	Objet	Montant de la dépense € HT	Montant sollicité Fonds de concours	%	Montant du fonds de concours attribué HT	Statut
2016	LE THEIL de B.	Remplacement des bornes de la rue Robert Lequerre	1 534,28 €	613,71 €	40%	613,71 €	<i>Terminé</i>
2016	LE THEIL de B.	Aménagement de la rue des Acacias et de Perrières	45 418,10 €	10 045,66 €	40%	18 167,24 €	<i>Terminé</i>
2016	JANZE	Mise en accessibilité des rues Pagnol, de Ronsard et Soraye	171 000,00 €	65 989,55 €	39%	55 868,22 €	<i>Terminé</i>
2016	JANZE	Mise en accessibilité de la rue de l'Yve	172 655,83 €	69 062,33 €	40%	69 062,33 €	<i>Terminé</i>
2016	JANZE	Mise en accessibilité PMR de l'école du Chat Perché	209 752,50 €	83 103,86 €	40%	83 103,86 €	<i>Terminé</i>
2017	CHELUN	Mise en accessibilité des cheminements d'accès à l'Eglise et au Petit Casino	17 343,50 €	6 937,00 €	40%	6 917,40 €	<i>Terminé</i>
2017	ARBRISSEL	Mise en accessibilité de l'accès au terrain de jeux	4 168,20 €	1 667,28 €	40%	1 667,28 €	<i>Terminé</i>
2017	ARBRISSEL	Mise en accessibilité par la création d'un trottoir sur la route de Visseiche	43 252,50 €	17 301,00 €	40%	17 301,00 €	<i>Terminé</i>
2017	THOURIE	Mise en accessibilité des rues de la Libération, Noel Berchon et Bertrand de la Raimbaudière	222 898,00 €	41 493,80 €	19%	24 827,26 €	<i>Terminé</i>
2017	THOURIE	Mise en accessibilité des rues Saint Liffard, Henri Verron, Joseph Lorée, de la Chapelle et de la Forge	135 849,00 €	12 970,00 €	10%	10 424,75 €	<i>Terminé</i>
2017	MARTIGNE FERCHAUD	Mise en accessibilité du cheminement piéton du boulevard Saint Thomas	23 121,45 €	9 249,00 €	40%	9 249,00 €	<i>Terminé</i>
2017	JANZE	Aménagement de la rue de Chateaugiron	462 989,60 €	160 000,00 €	35%	160 000,00 €	<i>Terminé</i>
2017	AMANLIS	Réalisation d'une passerelle sur le ruisseau du Bois Tilleul	13 900,00 €	5 560,00 €	40%	5 560,00 €	<i>En cours</i>
2017	THOURIE	Mise en accessibilité du cimetière	18 610,68 €	7 444,27 €	40%	7 444,27 €	<i>Terminé</i>
2017	MARTIGNE FERCHAUD	Mise en accessibilité de deux allées du cimetière	6 342,20 €	2 537,00 €	40%	- €	<i>Refuse</i>
Année	Commune	Objet	Montant de la dépense € HT	Montant sollicité Fonds de concours	%	Montant du fonds de concours attribué HT	Statut

2017	BRIE	Mise en accessibilité du sas de communication de l'entrée de la Mairie et de l'accueil de la Mairie.	65 985,53 €	19 795,66 €	30%	19 795,66 €	<i>Terminé</i>
2017	JANZE	Aménagement des rues Nationales et Saint Martin	117 515,42 €	47 006,17 €	40%	47 006,17 €	<i>Terminé</i>
2019	LE THEIL de B.	Mise en accessibilité de la voirie, création de 7 places PMR, 2 passages piétons et de bandes de guidage.	15 282,22 €	6 112,88 €	40%	6 112,89 €	<i>Terminé</i>
2019	LE THEIL de B.	Création d'un trottoir pour l'accès à la chapelle de Beauvais	2 981,00 €	1 192,40 €	40%	1 192,40 €	Terminé
2019	LE THEIL de B.	Mise en accessibilité de la rue du Verger et de la rue des Perrières	39 938,50 €	15 975,40 €	40%	15 975,40 €	<i>Terminé</i>
2019	MARTIGNE FERCHAUD	Création d'un cheminement piéton entre la rue du Général de Gaulle et la zone d'activités économiques du Ronzeray	17 927,00 €	7 170,80 €	40%	6 463,50 €	<i>Terminé</i>
2019	AMANLIS	Mise en accessibilité de l'Agence Postale et des commerces	12 444,00 €	4 977,60 €	40%	4 977,00 €	<i>Terminé</i>
2019	ARBRISSEL	Mise en accessibilité du cheminement piéton le long de la route de Retiers	10 037,75 €	2 810,37 €	28%	2 810,37 €	<i>Terminé</i>
2019	MARTIGNE FERCHAUD	Continuité de la mise en accessibilité du cheminement piéton du boulevard Saint Thomas	16 306,30 €	6 522,52 €	40%	6 522,52 €	<i>Terminé</i>
2019	EANCE	Travaux d'Accessibilité du Bourg place de la Mairie et Accessibilité Salle Pierre et Marie Curie	164 040,08 €	21 990,48 €	21%	21 990,48 €	<i>Terminé</i>
2019	COËSMES	Chemin piétonnier le long du cimetière	18 221,00 €	6 178,08 €	28%	6 178,08 €	<i>Terminé</i>
2019	ARBRISSEL	Mise en accessibilité des sanitaires publics	39 307,59 €	12 360,02 €	31%	12 360,02 €	<i>Terminé</i>
2019	AMANLIS	Aménagement de la rue Jacques de Corbières	558 210,02 €	54 181,00 €	40%	45 683,00 €	<i>Terminé</i>
2019	BOISTRUDAN	Mise en accessibilité des sanitaires publics et sanitaires salle Pierre et Marie Curie	7 807,50 €	3 123,00 €	40%	3 123,00 €	<i>Terminé</i>

Année	Commune	Objet	Montant de la dépense € HT	Montant sollicité Fonds de concours	%	Montant attribué €HT	Statut
2020	LE THEIL de BRETAGNE	Mise en accessibilité du cimetière	113 963,46 €	45 585,38 €	40%	26 616,44 €	Terminé
2020	MARTIGNE FERCHAUD	Réalisation de places handicapées sur les ERP municipaux	4 110,00 €	1 644,00 €	40%	1 644,00 €	Terminé
2021	BRIE	Mise en accessibilité du cimetière	27 867,50 €	8 360,00 €	30%	5 288,80 €	Terminé
2021	COESMES	Aménagement d'un chemin sécurisé et accessible le long de la voie "rue de la foret"	24 311,15 €	4 862,20 €	20%	1 847,19 €	Terminé
2021	MARCILLE ROBERT	Aménagement de la RD 107 et de ses abords	95 747,73 €	19 149,55 €	20%	6 750,35 €	Terminé
2022	FORGES LA FORET	Mise en accessibilité de l'accès à l'église, du cimetière et de la mairie	11 910,40 €	3 573,12 €	30%	2 382,08 €	Terminé
2023	BOISTRUDAN	Mise en accessibilité du cimetière	34 060,00 €	6 812,00 €	20%	6 812,00 €	Terminé
2023	RETIERS	Mise en accessibilité de la rue Lancelot	197 307,00 €	30 000,00 €	20%	30 000,00 €	Terminé
2025	MARCILLE ROBERT	Création d'un trottoir dans la Grande Rue	12 105,39 €	2 421,07 €	20%	2 421,07 €	En cours
2025	JANZE	Construction d'un ascenseur à la Mairie de Janzé	324 823,30 €	30 000,00 €	20%	30 000,00 €	En cours

VI. Les travaux réalisés par les communes en 2023 et 2024

Les services techniques de l'intercommunalité accompagnent dans le cadre des fonds de concours, les communes du territoire dans la mise en accessibilité de leurs voirie, bâtiments et équipements :

- Accompagnement dès la phase étude,
- Assistance au suivi de chantier,
- Contrôle des équipements, et remise d'un rapport en fin de travaux.

Pour 2023 et 2024, exemples d'aménagements réalisés :

❖ Forges-la-Forêt Accès à l'église, au cimetière et à la Mairie :



❖ Boistrudan *Accessibilité du cimetière :*



❖ Retiers *Accessibilité rue Lancelot :*



VII. Les Registres d'Accessibilité

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité avant le 30 septembre 2017.

Ces registres ont pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations, en communiquant sur le service rendu.

Il est consultable au principal point d'accueil accessible de l'établissement.

VIII. Les Ad'AP

Les travaux de mises en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) et des installations ouvertes au public (IOP) devaient être réalisés à la date du 1er janvier 2015.

Cela n'a pas été le cas et la démarche des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été rendue obligatoire.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspondait à un engagement, de la part des gestionnaires d'ERP publics et privés, de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de leur établissement après le 1er janvier 2015.

La liste des établissements publics et privés conformes ou entrés dans la démarche de mise en accessibilité est consultable sur le site internet de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine :

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Solidarite-hebergement-logement-et-populations-vulnerables/Handicap/Batiment-et-accessibilite/Accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public/Suivi-de-la-situation-des-ERP>

L'enregistrement et le suivi des Ad'AP étaient assurés par le service « Accessibilité » de la DDTM 35.

Depuis le 31 mars 2019, il n'est plus possible de déposer d'Ad'AP auprès de la DDTM, mais le dispositif se poursuit pour les Ad'AP en cours.

La mise en œuvre des travaux se fera désormais à travers l'instruction des autorisations de travaux ou des PC de mise en conformité totale.

1. Les attestations sur l'honneur d'accessibilité

Les exploitants d'ERP avaient la possibilité de remettre en Préfecture des attestations sur l'honneur pour indiquer que leurs établissements respectaient les normes d'accessibilité. Le dépôt d'une attestation d'accessibilité en préfecture dispensait de l'Ad'AP.

Nombre d'établissements déclarés conformes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022	2024
Commune	<i>Total cumulé</i>	<i>Total cumulé</i>	<i>Total cumulé</i>	<i>Total cumulé</i>	<i>Total cumulé</i>	<i>Total cumulé</i>	<i>Total cumulé</i>	<i>Total cumulé</i>
Amanlis							1	2
Arbrissel	-	-	-	-	4	4	3	3
Brie	-	-	-	1	2	2	2	3
Coësmes	1	1	1	4	4	4	3	4
Essé	2	2	2	2	2	2	2	2
Janzé	29	32	32	57	62	62	61	66
Le Theil de Bretagne	1	1	1	2	2	2	2	4
Martigné Ferchaud	5	6	6	11	13	14	13	14
Marcillé Robert	-	-	-	2	3	3	3	3
Retiers	17	19	19	29	30	30	25	30
Thourie	-	-	-	1	1	1	1	1
Total général	55	61	61	113	123	124	116	132

*Source : Base de données « DATAC » fournie par la DDTM d'Ille et Vilaine _ Mise à jour en avril 2023. Téléchargeable sur le site :

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Solidarite-hebergement-logement-et-populations-vulnerables/Handicap/Batiment-et-accessibilite/Accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public/Suivi-de-la-situation-des-ERP>

La baisse du nombre de 124 à 116 entre 2020 et 2022 est inexpliquée.

2. Les Ad'AP et AT déposés de 2015 à 2020 sur la CCPRF

Les exploitants d'ERP devaient déposer leurs Ad'AP avant le 27 septembre 2015.
Depuis le 31 mars 2019, il n'est plus possible de déposer de nouveaux Ad'AP.

Nombre D'Ad'Ap déposés	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Commune	<i>Total cumulé</i>	<i>Total cumulé</i>	<i>Total cumulé</i>	<i>Total cumulé</i>	<i>Total cumulé</i>	<i>Total cumulé</i>
AMANLIS	1	3	4	4	4	4
ARBRISSEL	1	1	2	2	2	2
BOISTRUDAN	1	6	7	10	10	10
BRIE	2	4	6	6	6	6
CHELUN		1	1	1	1	1
COESMES	6	8	8	10	14	14
EANCE	1	2	2	2	2	2
ESSE		3	3	4	4	4
FORGES-LA-FORET		1	1	1	1	1
JANZE	33	50	71	89	109	111
LE THEIL-DE-BRETAGNE	4	6	6	6	7	8
MARCILLE-ROBERT		3	3	4	5	5
MARTIGNE-FERCHAUD	9	10	17	25	27	29
RETIERS	28	42	51	64	71	72
SAINTE-COLOMBE		1	1	1	1	1
THOURIE		2	2	3	5	5
Total général	86	143	185	232	269	275

*Source : Base de données « DATAC » fournie par la DDTM d'Ille et Vilaine
Pas de mise à jour en 2022, 2023 et 2024.

Il convient de préciser que la DDTM ne donne pas d'information sur les bâtiments concernés par un Ad'Ap « multisites ».

3. Décrets modificatifs de décembre 2019

Deux décrets modifiant le dispositif Ad'AP ont été publiés le 18 décembre 2019 au Journal Officiel :

- ❖ le décret n°2019-1376 du 16 décembre 2019 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des ERP et des IOP
- ❖ le décret n°2019-1377 du 16 décembre 2019 relatif au suivi d'un agenda d'accessibilité programmée approuvé

Possible révision des dérogations

Dans le cas d'une autorisation de travaux ou un permis de construire déposé(e) sur un aménagement ou un équipement qui faisait l'objet d'une dérogation, le pétitionnaire doit la redemander afin de pouvoir continuer à en bénéficier.

Transmission d'une attestation d'accessibilité pour tous les ERP conformes

Tous les ERP conformes qui ne se sont toujours pas déclarés peuvent le faire et sont largement invités, pour cela, à utiliser la plateforme de déclaration en ligne, démarches-simplifiees.fr, en fonction de la catégorie de l'ERP concerné.

Possibilité de modifier un Ad'AP approuvé en cours de mise en œuvre

Il est dorénavant possible de modifier un Ad'AP approuvé afin de modifier son périmètre en y intégrant de nouveaux ERP et/ou de modifier la durée initiale approuvée dès lors que le nombre d'années maximal légal n'avait pas déjà été octroyé. (*formulaire Cerfa n°15058*01*)

Précision des objectifs d'une attestation d'achèvement des travaux

Une attestation d'achèvement des travaux doit être réalisée pour chaque ERP et correspond à une attestation de conformité.

Elle peut être réalisée sur l'honneur pour tous les ERP de 5e catégorie, qu'ils fassent partie d'un patrimoine ou non.

IX. Les Logements

La politique habitat menée sur le territoire intercommunal via le Programme Local de l'Habitat, concernant les enjeux du vieillissement-handicap de la population par rapport à l'offre de logements accessibles-adaptés, sur la période 2016-2021, a permis d'évaluer le soutien de Roche aux Fées Communauté aux projets :

- des bailleurs sociaux Hlm et communaux pour la réhabilitation ou production neuve de logements locatifs sociaux, avec un volume de 30% de logements pour les HLM répondant à des besoins en logement PLAI adapté imposé,
- des propriétaires privés (occupants ou bailleurs) pour la rénovation de leurs logements. S ou remise sur le marché de logements vacants.

Ces résultats témoignent du volontarisme de la Roche aux Fées Communauté en matière d'habitat grâce à des aides incitatives auprès des acteurs, bailleurs HLM, communes et propriétaires privés mais aussi un appui technique permettant l'aboutissement des projets.

Le PLH3 confirme l'augmentation du nombre de personnes âgées sur le territoire de Roche aux Fées Communauté et la nécessité d'adapter l'offre de logements : logements trop grands, peu accessibles, difficulté de maintien à domicile, et besoins croissants d'aménagements spécifiques.

Le PLH3 renforce et précise les actions en faveur des logements adaptés, avec trois axes forts :

- 1) Répondre au vieillissement : Développer une offre diversifiée pour les seniors / Faciliter le maintien à domicile par des logements accessibles et sécurisés.
- 2) Intensifier l'adaptation du parc privé. Le PLH3 introduit un dispositif d'aide structuré pour les travaux d'adaptation / accessibilité dans le parc privé.
- 3) Adapter la production neuve. Objectif global de 1 073 logements produits sur la période et l'intégration systématique des principes d'accessibilité et d'adaptation dès la conception des projets.

1. Bilan PLH2 (2016-2021) et premiers résultats du PLH3

Roche aux Fées Communauté a adopté, en Conseil communautaire du 28 juin 2016, son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH2) pour la période 2016-2021. Celui-ci prévoyait notamment :

- l'attribution d'aides pour l'amélioration, la sécurité, l'adaptation et l'accessibilité des logements, à hauteur de **25 % du montant HT des travaux**, dans la limite de **15 000 € HT par logement** ;
- l'octroi d'une **aide forfaitaire de 5 000 à 10 000 €** pour la production de logements PLUS ou PLAI, sous réserve du respect des critères énergétiques et d'accessibilité/adaptation en vigueur.

Dans le cadre du PLH3 :

- une **aide au maintien à domicile** est mise en place, correspondant à **30 % du montant HT des travaux**, plafonnée à **5 000 €** ;
- l'aide forfaitaire de **5 000 à 10 000 €** pour la production de logements PLUS ou PLAI est reconduite, sous les mêmes conditions de conformité aux critères énergétiques et d'accessibilité/adaptation réglementaires.

Bilan du PLH 2 _ période sexennale (2016-2021) :

L'offre locative sociale :

Production neuve :

Côté logement locatif social, le taux de réalisation en construction-remise sur le marché atteint 115% sur six ans, au-delà de l'objectif de **144 logements locatifs sociaux sur la période**, en intégrant

les logements conventionnés Anah, des bailleurs privés (13% de la production) ce qui porte à **une quarantaine de logements** le nombre de **logements accessibles-adaptés sur cette nouvelle production** au vu du ratio imposé et sensibilisation aux enjeux des acteurs.

Réhabilitation du parc existant :

104 logements sociaux Hlm-communaux ont été financés en réhabilitation, ce nombre est à rajouter aux 92 logements réhabilités, lors du précédent PLH. Ainsi, la majorité du parc ancien Hlm, sur Roche aux Fées Communauté, aura été réhabilitée, avec une montée des exigences notamment énergétiques, lors du PLH2. Le montant moyen de travaux par logement atteint 30 000 € pour des interventions sur l'accessibilité-adaptation, les baisses de charges (énergie, eau) et sécurité (désamiantage sur toiture-fenêtre). L'objectif n'est pas atteint puisqu'il était fixé à 133 logements, sur les six années, bien qu'il corresponde aux opérations listées dans l'accord cadre.

29 logements ont été réhabilités sur la 1^{ère} période du PLH3 (Perspective de 65 logements sur la période 2022-2027). Le montant moyen de travaux par logement est d'environ 15 500 € **pour des interventions sur l'accessibilité-adaptation**. Montant en baisse, notamment en raison d'un volume plus important d'interventions légères et standardisées, ainsi que d'une limitation de l'ampleur des travaux.

Amélioration de l'habitat privé existant :

Il s'agit majoritairement des travaux d'amélioration énergétique réalisés par les propriétaires occupants (362 logements) et **les travaux d'adaptation-accessibilité (110 logements)**.

Les propriétaires bailleurs ont réalisé généralement des travaux lourds sur un total de 22 logements. Un fort volet animation a été mis en place en lien avec les partenaires conseillers (EIE, ADIL35, architecte conseil du département, opérateurs), avec une prise en charge complète du suivi-animation par le service Habitat sur la 2^{ème} moitié du PLH.

Nature des travaux	Nombre de dossiers soldés	Taux de réalisation
Energie	362	241%
Adaptation	110	122%
Insalubrité	3	50%
Locatif	22	122%
Rénovation de façades	63	131%

Le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH3) prévoit une action dédiée à la rénovation, à travers l'action n°3 : « Soutenir la rénovation et la restructuration du parc existant ». Cette action couvre plusieurs types de travaux, notamment l'adaptation-amélioration, mais aussi la lutte contre l'insalubrité, l'amélioration énergétique ou encore la rénovation de façades. Au total, 376 logements en projet de travaux ont été recensés sur RAFCOM entre 2022 et 2024 **dont 59 en adaptation**.

Adaptation des logements au bénéfice des personnes vieillissantes et/ou à mobilité réduite :

110 logements ont été rénovés pour répondre au besoin d'adaptation des logements des ménages. Le coût moyen de travaux s'élève à 5 000 €, principalement pour l'adaptation de la salle de bain : changement **de** baignoire **par** une douche à l'italienne équipée handicap sans forcément exiger une accessibilité au logement.

Même dynamique pour la période 2022 – décembre 2024 : **59 ménages ont été accompagnés** (soit une moyenne de 20 dossiers/an). Les travaux d'adaptation de la salle de bain restent le poste de travaux le plus important, avec 57% des projets.



Maison individuelle - Travaux d'adaptation - Essé

2. ESPACIL 35

La société ESPACIL a été sollicitée mais n'a pas fourni de donnée actualisée à la date du 20 novembre 2025.

Nous reprenons ci-dessous les données du précédent rapport annuel de la CIA.

Patrimoine sur la Communauté de communes :

Au **31 décembre 2022**, Espacil dispose d'un parc de **213** logements sur 9 communes de l'EPCI essentiellement composé d'une offre pavillonnaire (66% en pavillon/34% en collectif). Janzé concentre plus d'un tiers du parc (44%).

Brie	11 logements	
Coësmes	22 logements (-4)	
Essé	4 logements	
Janzé	94 logements (+6)	
Le Theil de Bretagne	11 logements	
Marcillé-Robert	10 logements	
Martigné-Ferchaud	20 logements	
Retiers	38 logements (-2)	
Thourie	3 logements (-1)	

En 2021,

- 34 logements sont adaptés pour les personnes âgées,
- 28 logements sont rapidement adaptables.

En 2022, environ 68 logements étaient adaptés ou adaptables.

Entretien du parc existant :

Inscrites dans une programmation pluriannuelle, ces actions de maintenance varient suivant l'état de vétusté des ouvrages et équipements.

► Pas d'aides de Roche aux Fées communauté.

Réhabilitation du parc existant :

Ces actions allient 4 objectifs : l'attractivité, l'amélioration énergétique, la sécurité et l'accessibilité.

Sur le territoire, le parc est occupé de manière significative par des pers. âgées (1/3), retraités, seules (veuf), avec peu de ressources. Ceci explique l'importante étape de réhabilitation du parc qu'opère Espacil : en économie d'énergie, pour baisser les charges de ses locataires, et en adaptation-accessibilité pour permettre la mobilité.

.Adaptation du parc existant :

Distinction entre PMR et vieillissement de la population

Vieillesse (fonction de la demande en place) :

Pack 1 : douche à l'italienne

Pack 2 : volets motorisés

Pack 3 : équipements handicap (siège de douche, barre d'appui...)

Stratégie de développement/qualité des constructions:

Espacil intervient sur les communes au regard de la demande existante.

Aujourd'hui, le développement se fait principalement sur le secteur de Janzé.

La construction d'ascenseurs est réservée aux immeubles qui comptent un minimum de 24 logements (pour une meilleure répartition des charges).

L'organisme veille à intégrer 30 % de PLAI dans chaque programme.

3. AIGUILLON CONSTRUCTION

Par mail du 17 novembre 2025, Monsieur Yves-Marie, Responsable du Développement Territorial de la société Aiguillon-Construction, a confirmé les données ci-dessous.

Patrimoine sur la Communauté de communes :

Aiguillon Construction dispose d'un parc de 104 logements sur 4 communes de l'EPCI essentiellement composé d'une offre en collectif (103 logements collectifs pour 1 maison individuelle. Janzé concentre le tiers du parc (53%).

3 communes se partagent l'essentiel du parc à savoir : Janzé (53%), Retiers (19%) et Martigné-Ferchaud (20%). Le reste étant situé sur Brie, 8 logements.

La typologie des logements en locatif (75 logements/Hors Retiers) est portée essentiellement par les T2/T3 (69%). On trouve cependant 19% en T4, les T1 et T5 et+ restant à la marge.

Brie	<i>8 logements</i>
Janzé	<i>55 logements</i>
Retiers	<i>20 logements</i>
Martigné-Ferchaud	<i>21 logements</i>

Entretien du parc existant :

Aiguillon Construction a opté pour une politique de réhabilitation lourde afin de conserver l'attractivité de son parc ancien bien situé, en centre-ville.

Réhabilitation du parc existant :

Ces actions reposent sur 4 objectifs : l'attractivité, l'amélioration énergétique, la sécurité et l'accessibilité.

Aujourd'hui, la commune de Retiers fait l'objet d'une opération sur une extension du foyer d'hébergement du bois Macé avec la construction de 6 logements PLUS-PLAI de type T2 en RU et la restructuration-extension du foyer d'hébergement avec la production de 10 logements type PLS.

Adaptation du parc existant :

Aiguillon possède un foyer pour pers. âgées

► A ce jour, il n'existe pas d'aide de Roche aux Fées communauté sur ce type d'immeuble.

Stratégie de développement/qualité des constructions:

Il y a un logement de programmer en travaux de réhabilitation sur le parc / seconde période du PLH2 inscrit à la programmation
L'organisme veille à intégrer 30 % de PLAI dans chaque programme.

4. NEOTOA

Par mail du 13 novembre 2025, Monsieur Philippe SCOUARNEC, Directeur Général Adjoint de la société NEOTOA, a transmis les informations ci-dessous.

Patrimoine sur le territoire de la communauté de communes (au 5 novembre 2025) :

Néotoa dispose de 245 logements (38% en pavillon / 62 % en collectif) sur 11 communes de l'EPCI. 3 communes concentrent l'essentiel du parc locatif à savoir : Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud (représentent 80% du parc locatif Néotoa).

Communes	Nb logements
Arbrissel	3
Boistrudan	7
Brie	10
Coësmes	6
Essé	5
Janzé	89 (26 logements mis en service en 2024)
Marcillé-Robert	10 (3 logements mis en service en 2024)
Martigné-Ferchaud	30
Retiers	78 (19 logements mis en service en 2023)
Sainte-Colombe	2
Thourie	5
TOTAL	245

Néotoa a livré à Janzé en 2024 le programme de la « résidence Lacire » composé de 14 logements adaptés au vieillissement complété de la Maison Ty-Coz (ex- Maisons des Sœurs) portée par la Commune pour l'animation des aînés.

24 logements seront livrés à Retiers en 2026 dont 4 logements adaptés aux personnes en situation de handicap.

Entretien du parc existant / Réhabilitation du parc existant :

Il n'y a pas de travaux de réhabilitation prévus sur le parc sur la première période (2025 / 2030) du PSP (Plan Stratégique Patrimonial) mais plutôt des travaux d'entretiens et de maintenance du parc.

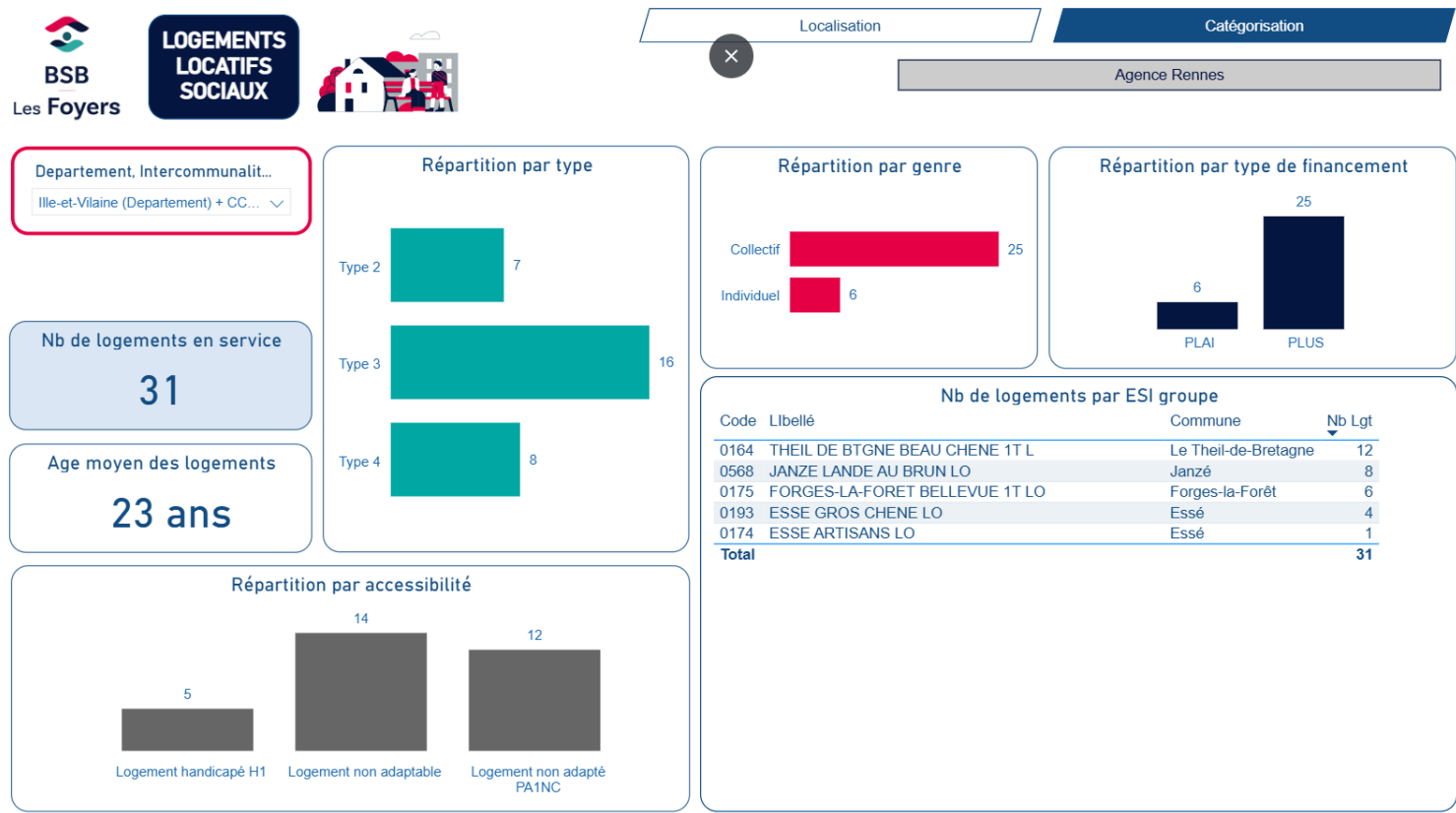
Adaptation du parc existant :

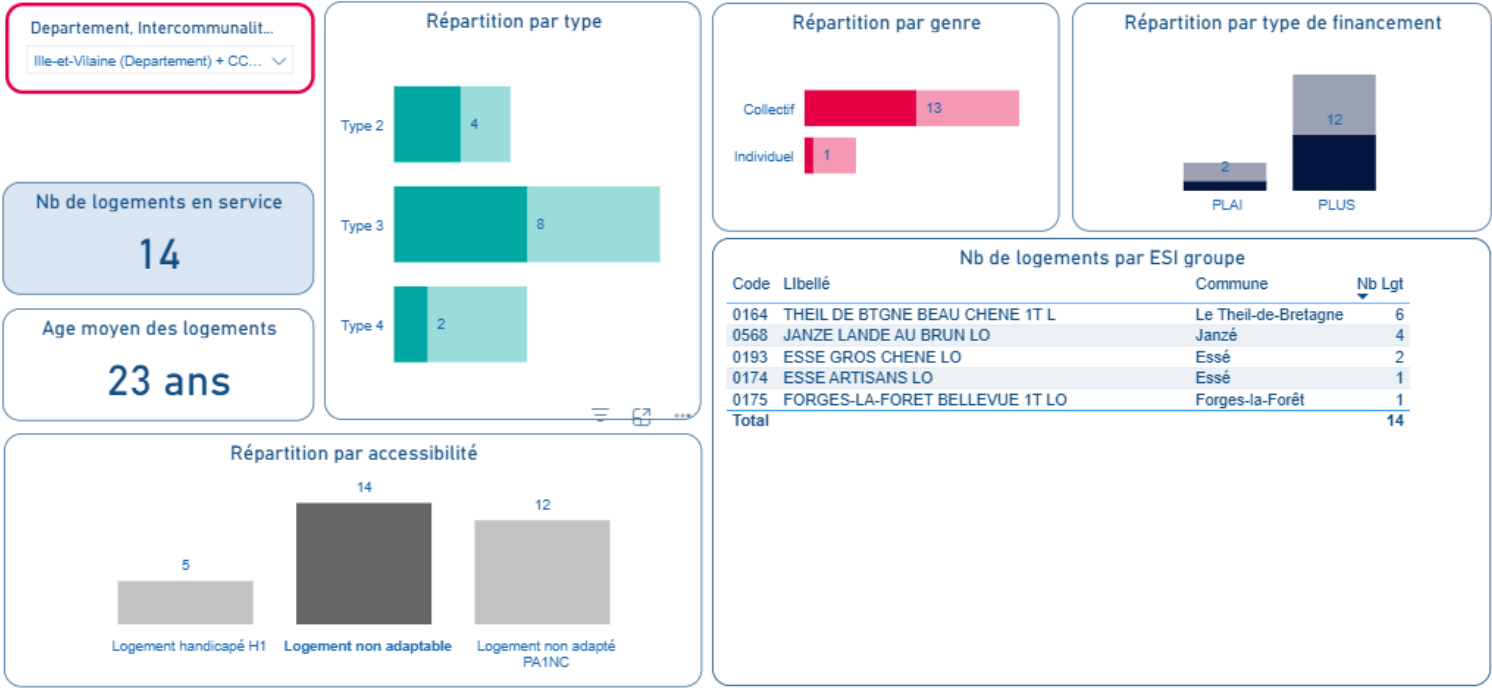
82 logements du parc sont adaptés au vieillissement

A l'échelle de leur patrimoine, environ 100 logements par an sont adaptés via les demandes individuelles justifiées.

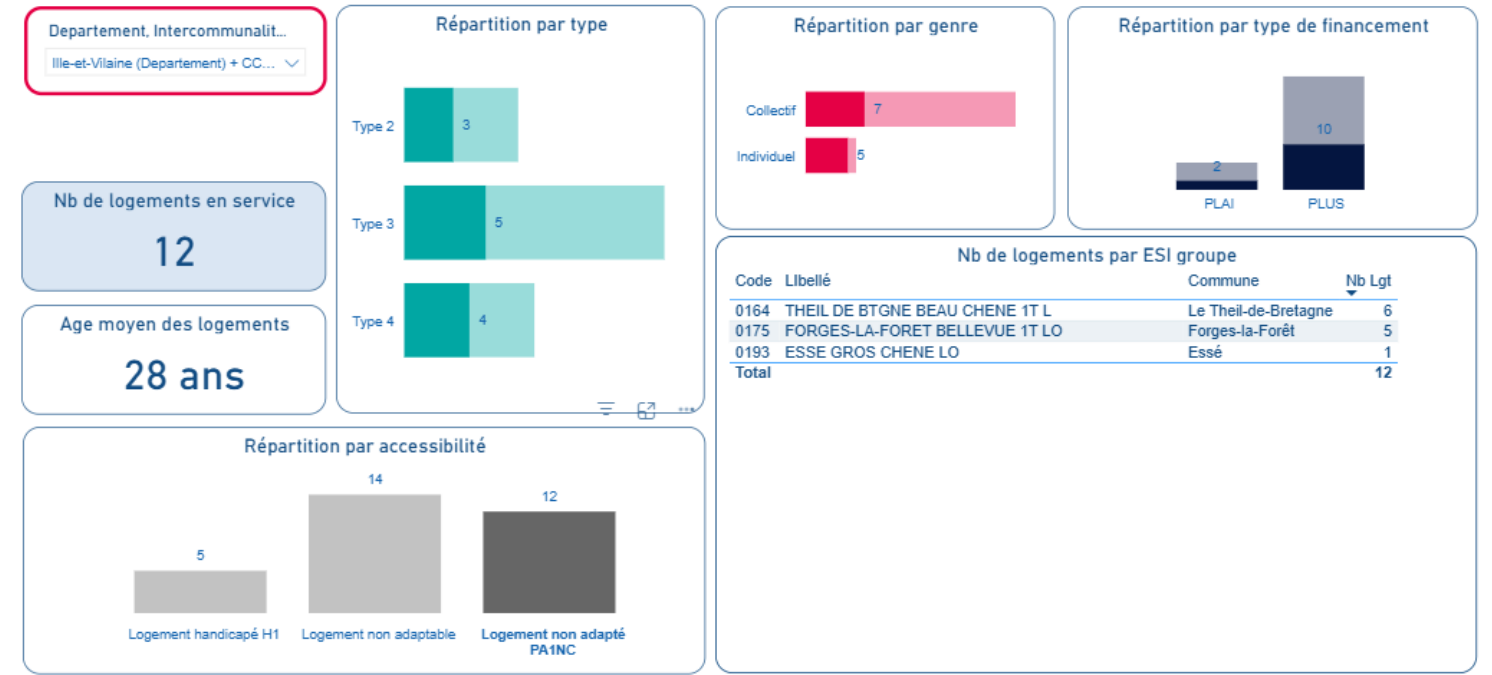
5. SA LES FOYERS

Par mail du 18 novembre 2025, Madame Christine JUHEL-MENON Directrice Adjointe Maîtrise d'Ouvrage, a transmis les informations ci-dessous.





Concernant les 12 logements non adaptés :



La SA les Foyers indique qu'à ce jour, elle n'envisage pas de nouvelles réhabilitations du parc actuel.

6. Logements communaux

Les 16 communes de Roche aux Fées Communauté participent à l'offre de logements locatifs sur le territoire avec 140 logements en appartements ou maisons individuelles, essentiellement dans les centre-bourgs.

Celles-ci remettent également à niveau leurs logements par unité, idéalement situé en centre-bourg.

	Logements communaux	Logements accessibles
Amanlis	35	3
Arbrissel	2	0
Boistrudan	8	A préciser
Brie	12	0
Chelun	4	0
Coësmes	23	0
Eancé	7	0
Essé	4	0
Forges la Forêt	4	0
Janzé	6	A préciser
Marcillé-Robert	7	0
Martigné-Ferchaud	8	A préciser
Retiers	0	0
Sainte-Colombe	2	1
Le Theil de Bretagne	11	1
Thourie	8	0
TOTAL	141	5

Note :

Les professionnels du bâtiment se sont organisés afin d'identifier plus facilement les professionnels capables d'effectuer les travaux d'accessibilité des logements, de la voirie et des établissements recevant ou ouverts au public.

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) a créé la marque « les professionnels de l'accessibilité ».

La Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a créé la marque « Handibat »

L'Association Qualibat propose une certification dans le domaine de l'accessibilité.



X. Les transports en communs :

1. Le train

Le territoire comprend 2 haltes ferroviaires :

- LE THEIL DE BRETAGNE
- MARTIGNE FERCHAUD (hors service en 2019)

Ainsi que 2 gares :

- RETIERS
- JANZE

Les gares de la ligne disposent de quais PMR : hauteur de quai correspondant au seuil d'accès des portes PMR des TER + présence de bandes d'éveil à la vigilance.

Les gares de Janzé et Retiers présentent 2 quais et une traversée piétonne pour relier les quais. Ce type de traversée n'est pas considérée comme PMR.

Les gares de La Poterie, St Armel, Corps-Nuds, Le Theil et Martigné sont en voie unique (1 seul quai), il n'y a donc pas de problématique PMR pour traverser les voies (pas besoin de traverser). En croisant la question des hauteurs de quais et celle des traversées, on peut considérer que les gares de La Poterie, St Armel, Corps-Nuds et Le Theil présentent de très bonnes conditions d'accessibilité PMR.

A noter que la réglementation n'impose pas de mise aux normes de l'ensemble de ces gares de l'axe, elles ne rentrent pas dans les critères d'obligations (fréquentation...).

Par ailleurs, un service d'assistance PMR pour les voyageurs PMR/PSH existent dans un certain nombre de gares bretonnes, la gare de Janzé est concernée.
<https://www.ter.sncf.com/bretagne/services-contacts/assistance-accessibilite/acces-ter>

2. Le car

Le réseau de transports de la Région Bretagne (www.transports.bretagne.bzh) et de Vitré Communauté (ligne La Guerche - Vitré) sont présents sur Roche aux Fées Communauté.

Les cars sont en majorité accessibles aux personnes en situation de handicap : deux places à l'avant du car sont réservées aux personnes à mobilité réduite, un système d'annonces sonores et visuelles informe sur les prochains arrêts desservis, une place pour les personnes en fauteuil roulant est accessible via une plateforme d'embarquement.

De nombreux aménagements sont également réalisés en faveur de l'accessibilité des points d'arrêt et une partie des arrêts de cars sont d'ores et déjà accessibles.

Pour les arrêts prioritaires qui ne sont pas encore accessibles aux personnes en fauteuil roulant, un véhicule adapté aux usagers en fauteuil roulant peut-être déclenché sur réservation pour la ligne 22 UFR : Janzé-Rennes. Il n'y a jamais eu de réservation sur cette ligne.

En contrepartie de la suppression des services déclenchés avec petits véhicules, l'antenne Transport de Rennes de la Région a identifié les arrêts à aménager prioritairement.

Sur le territoire, les arrêts à rendre accessibles restent :

- Amanlis Centre
- Janzé Salle des sports
- Janzé Gare

Pour Janzé, des contacts et des rencontres ont eu lieu sur place fin 2021 avec la mairie mais aucune solution n'a été trouvée pour rendre accessibles ces 2 arrêts sans les déplacer.

3. Le service TAD : Mobilifées

L'accès au service TAD Mobilifées est ouvert aux habitants Roche aux Fées Communauté entrant dans les catégories d'usagers définis ci-dessous, résidant sur le territoire, **sur les 16 communes de Roche aux Fées Communauté et à La Guerche-de-Bretagne** :

Categories	Conditions d'accès	Justificatives
PASS ACCESSIBILITE	Personnes âgées de 75 ans et + Ou -Personnes ayant une Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention "invalidité" ou « stationnement » Possibilité d'être accompagné d'un aidant âgé de – 75 ans pour les personnes ne pouvant se déplacer seules. Le transporteur prendra en charge l'aidant et la personne aidée aux mêmes endroits et aux mêmes horaires.	- Carte d'identité - Carte Mobilité Inclusion (CMI)
PASS'ART	Elève inscrit au Hang'Art	Justificatif d'inscription
PASS JEUNES	Jeunes participants aux activités encadrées par le réseau des Jeunesse et le service Sports de Roche aux Fées Communauté	Validation par le service concerné
PASS INSERTION PRO	1. Être en (ré)insertion professionnelle. Ne pas posséder de véhicules motorisés (y compris deux roues). 2. Et au moins une condition parmi les suivantes : - Être situé à 1,5km ou plus d'un arrêt de lignes régulières - Travailler sur un pôle autre que leur pôle de rattachement (ex : Brie vers Retiers) - Travailler sur un chantier d'insertion géographiquement « isolé »	Justificatif d'un organisme d'insertion (Mission Locale...)

Une tarification unique est appliquée à hauteur de 3 € par usager le trajet simple.

Conditions générales d'adhésion et d'utilisation auprès des mairies ou sur le site internet

<https://www.rafcom.bzh/vivre-habiter/mobilite/transport-la-demande>

Lors de la réservation du trajet, un usager en situation de handicap peut le faire savoir. Dans ce cas, Roche aux Fées Communauté sollicitera un véhicule aménagé auprès de l'entreprise de transport.

3.1. LISTE DES POINTS D'ARRET :

Le service de Transport à la demande est un service de porte à point, c'est-à-dire du domicile de l'usagers à un point d'arrêt défini par Roche aux Fées Communauté.

Pour le Pass Accessibilité,

Les points d'arrêts correspondant aux arrêts du réseau de transport commun Mobilifées.

Des arrêts complémentaires sont en sus prévus pour :

- Cabinet de Kinésithérapie de Amanlis
- Salle des loisirs de Coësmes (desserte du foyer de vie siloë)
- Hôpital de Janzé
- ADMR de Janzé

- Cabinet médical, boulevard Cahours à Janzé
- Cabinet médical, 5 rue clément Ader à Janzé
- Cabinet de Kinésithérapie situés à Janzé (2bis rue André de Villoutreys, 3 bis rue de Bain, 34bis boulevard Clémenceau),
- Cabinets dentaire à Janzé situés (10 rue André Villoutreys, 3bis boulevard Gambetta, 4 rue Jean-Marie Lacire)
- Maison de retraite à Marcillé Robert
- Maison de retraite de la Rigaudière au Theil de Bretagne
- Cabinet de kinésithérapie situé au Theil de Bretagne, 10 rue du verger
- Maison de retraite de Martigné-Ferchaud
- Foyer de vie Taille Pied à Martigné-Ferchaud
- Maison de santé, 1 rue Guy Martin à Martigné-Ferchaud
- Cabinet de Kinésithérapie, 1 rue Paul Prime à Martigné-Ferchaud
- Cabinet dentaire situé à Martigné-Ferchaud, 21 rue Corbin
- Maison de santé, 1 rue docteur Yves Le Bastard à Retiers
- Cabinet dentaire situé à Retiers, 2 rue Anatole Le Braz
- La Guerche : Hôpital, Place du Champ de Foire (arrêts La Guerche-Rennes & La Guerche-Vitré), Centre social, Maison de Santé.

4. Lancement du nouveau réseau de transport collectif Mobilifées

Depuis le 1^{er} septembre 2025, Roche aux Fées Communauté propose un nouveau réseau de transport collectif pensé pour faciliter les déplacements du quotidien notamment entre le domicile et le lieu de travail mais aussi pour améliorer l'accès aux services et équipements du territoire.

Un service gratuit, ouvert à toutes et tous

Ce nouveau réseau est organisé selon une logique de rabattement des communes vers les trois villes principales : Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud. Les déplacements sont possibles à la journée ou à la demi-journée, avec possibilité de correspondance sur le réseau Breizh Go.

Le service est gratuit, accessible à toutes et tous (hors transport scolaire) à partir de 10 ans, du lundi au vendredi, avec plusieurs rotations quotidiennes. Les déplacements seront assurés par des minibus de 9 places, adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR). Financé notamment par le Versement Mobilité, ce mode de transport collectif va faciliter les déplacements du quotidien, renforçant les liens entre les habitants et soutenant l'emploi local, sans oublier de proposer une alternative à la voiture.

